



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06/12/2022

France 2030 cherche à susciter des projets de « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »

Dans le cadre de France 2030, Rima Abdul Malak, ministre de la Culture et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le lancement du dispositif « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » doté d'un montant total de 46,8 M€.

L'ambition de France 2030 est de transformer durablement des secteurs clefs de notre économie par l'innovation technologique et industrielle afin d'anticiper les mutations et de faire émerger les champions de demain, en investissant dans 10 objectifs clefs pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. **Placer la France en pointe des industries culturelles et créatives (ICC) constitue l'un des objectifs de France 2030 avec un budget d'un milliard d'euros.**

Au sein du volet ICC de France 2030, le Gouvernement cherche à susciter de nouveaux projets de pôles territoriaux permettant de structurer et renforcer localement les acteurs les plus innovants dans le champ des industries culturelles et créatives, avec une attention prioritaire aux métiers d'art, au design et à la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image.

Doté de 46,8 M€ et opéré par la **Banque des Territoires pour le compte de l'État**, ce dispositif ambitieux se décompose en 2 phases : un appel à manifestation d'intérêt (1,8 M€) pour évaluer le potentiel des projets émergents, puis un appel à projets (45 M€) qui financera les projets les plus solides et les plus pertinents.

Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt est consultable ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-france-2030-poles-territoriaux-d-icc>

Pour postuler (avant le 31 mars 2023 à 17h) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-france-2030-poles-territoriaux-d-icc>

Les cahiers des charges de l'ensemble des dispositifs, calendriers et modalités d'instruction sont également accessibles sur le site du ministère de la Culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Strategie-ICC>

Contacts presse

Ministère de la Culture

01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts)

06 38 53 97 67

marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

